

**DIREZIONE GENERALE AGHJUNTA IN CARICA DI**

**L'INSIGNAMENTU SUPIRIORI, DI A FURMAZIONE PRUFEZIUNALI, DI U  
PATRIMONIU, DI CULTURA DI U SPORTU DI È A GHJUVENTÙ**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DU PATRIMOINE, DE LA  
CULTURE, DU SPORT ET DE LA JEUNESSE**

**DIRIZZIONI DI L'INFRASTRUTTURI D'INSIGNAMENTU  
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT**

**Direttore Infrastrutturi d'Insegnamentu  
Directeur Infrastructures d'Enseignement**

Cadre d'emplois : **Ingénieur**

Grades : **Ingénieur / Ingénieur principal / Ingénieur Hors Classe**

Catégorie **A** – Filière **Technique**

**I/ DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE**

La Collectivité est en charge de la construction, de l'équipement et de l'entretien des établissements scolaires d'enseignement secondaire et supérieur de Corse. Son patrimoine comprend près de 50 établissements répartis sur l'ensemble du territoire représentant environ 400 000 m<sup>2</sup> de superficie à entretenir. Les établissements accueillent chaque jour près de 50 000 élèves, enseignants et personnels éducatifs.

La direction des infrastructures d'enseignement exerce l'ensemble des compétences relatives aux locaux et aux équipements de ces établissements. Ses missions visent à garantir des conditions optimales d'accueil, d'hébergement et de restauration, afin d'assurer la continuité du service public de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de répondre aux besoins et finalités de l'action éducative selon les orientations stratégiques fixées la Collectivité.

Dans la continuité de la réorganisation des services de la Collectivité de Corse, et en réponse à l'objectif politique porté par le Président du Conseil exécutif de Corse, il a été décidé de proposer une organisation nouvelle visant à assurer une forte opérationnalité, notamment en créant une direction spécifique dotée de moyens renforcés.

Placé sous l'autorité de la directrice générale adjointe en charge de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, du patrimoine, de la culture, du sport et de la jeunesse, le directeur (trice) des infrastructures d'enseignement participe à la définition des orientations stratégiques pluriannuelles. En lien avec la DGA, il conçoit le programme pluriannuel d'investissement en matière d'infrastructures d'enseignement selon les orientations fixées. Il (elle) supervise, anime et coordonne sa mise en œuvre opérationnelle.

Il (elle) conçoit et met en œuvre des solutions dans son domaine de compétences permettant d'améliorer le fonctionnement de la direction. Il (elle) évalue les actions réalisées et propose les actions nécessaires pour réaliser le programme d'investissement arrêté par la Collectivité.

En concertation avec la DGA, il (elle) coordonne les services de son secteur et par délégation, met en œuvre, régule et contrôle l'activité des services en cohérence avec les orientations préalablement définies par le DGS. Il (elle) participe au codir de la DGA et contribue aux actions de pilotage transversal des directions de la DGA.

Ses compétences en matière technique, juridique, financière et managériale, lui permettant d'impulser une dynamique d'innovation en matière d'organisation et de fonctionnement des services en répondant au besoin des usagers virgule du public cible et des territoires.

Il (elle) est en charge du suivi et du contrôle de l'exécution budgétaire. Il (elle) assure la sécurisation des actes produits par la direction. Il (elle) impulse au sein de sa direction, une politique managériale et il (elle) est garant du respect des procédures statutaires.

Le poste est basé à Aiacciu ou Bastia.

## **II/ ATTIVITÀ PRINCIPALE / ACTIVITES PRINCIPALES**

Le Directeur sera chargé de la gestion du patrimoine bâti des EPLE, et plus particulièrement de :

- ✓ Concevoir et opérationnaliser les plans pluriannuels d'Investissement en matière d'infrastructure d'enseignement tenant compte des axes politiques et des enjeux liés aux transitions et des besoins tant bâtimentaires que pédagogiques.
- ✓ Piloter et encadrer la mise en œuvre de la politique en matière de patrimoine d'enseignement secondaire et supérieur : investissement, fonctionnement, maintenance, sécurité ...
- ✓ Mettre en œuvre dans un cadre sécurisé, les procédures administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques
- ✓ Manager les équipes de la direction

### **Management des politiques sectorielles**

- Proposer et piloter un programme d'action de mise en œuvre des politiques publiques ainsi qu'un échéancier adapté au contexte technique, budgétaire et aux besoins identifiés en partenariat avec les chefs d'établissements, l'académie et l'université di Corsica
- Élaborer un projet de direction selon les orientations fixées par la feuille de route du DGS et de la DGA.
- Assurer le suivi du système de pilotage et de coordination des activités des différents services
- Coordonner les groupes de travail transversaux avec les partenaires externes

- Piloter les dossiers stratégiques de la direction et mener des actions prospectives permettant d'adapter les actions aux conséquences des enjeux de transition notamment démographique et climatique

### **Management et animation des équipes**

- Assurer la gestion des ressources humaines des services rattachés à sa direction et participer au dialogue social
- Inscrire son action dans les valeurs de cohésion et de gouvernance générale de la Collectivité de Corse impulsés par le DGS et la DGA
- Veillez à la déclinaison cohérente du projet de direction des pratiques managériales et opérationnelles développées par les équipes
- S'appuyer sur le management opérationnel pour travailler les projets et orienter les bonnes décisions stratégiques
- Assurer l'animation de la direction en matière de conduite de changement de conduite de projet et du management des projets transversaux
- Favoriser le dialogue et la concertation avec les agents pour la mise en place du projet partagé de la direction dans une démarche de qualité
- Communiquer et valoriser en interne le projet de direction en lien avec les projets des services

## **III/ CUNNISCENZI È CAPACITÀ RICHIESTI / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES**

### **Sapè / Savoirs :**

Maitrise des fondamentaux du statut de la FPT.

Maitrise des aspects budgétaire, comptable et des procédures de commande publique.

Méthodologie et outils du management par objectif, ingénierie de projet.

Expertise en matière de procédures liées à la construction, l'entretien et l'exploitation des bâtiments

Expertise en matière de réglementation liée aux ERP

Connaissance de la politique, de l'organisation et des missions de la collectivité

Maîtrise de la langue Corse ou être disposé à suivre des formations

### **Sapè fà / Savoir-faire :**

Accompagnement au changement.

Compétences affirmées en management.

Gestion des processus, repérage de bonnes pratiques, appétence pour l'innovation.

Savoir analyser et saisir rapidement les enjeux principaux d'un dossier ou d'une situation, faire émerger les choix possibles en fonction du contexte de la collectivité.

Gérer des situations de crise ou d'urgence

Coopérer et échanger des informations dans le cadre d'un réseau professionnel interne et externe

### **Sapè esse / Savoir-être :**

Organisation, rigueur et esprit de synthèse

Autorité, capacité d'écoute et au management des agents placés sous son autorité

Capacité d'adaptation, dynamisme et sens du travail en équipe

Sens du service public et qualités relationnelles

Confidentialité, discrétion

Capacité à résister au stress et à prendre du recul

#### **IV/ RILAZIONI / RELATIONS**

Échanges avec le (la) DGA, les membres du comité de direction ainsi que ses directeurs.

Échanges avec l'autorité territoriale, les élus en charge du ou des secteurs d'activité.

Lien fonctionnel étroit et continu avec la direction en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Dialogue de gestion et coordination avec les partenaires extérieurs : chefs d'établissements, services de l'académie, assistants maîtrise d'ouvrage, bureaux d'étude, entreprises ...

#### **V/ CUNDIZIONI D'ESERCIZII / CONDITIONS D'EXERCICES**

Fonction soumise à des pics d'activité

Déplacements très fréquents sur le territoire de la Corse

Grande disponibilité horaires irrégulier avec amplitude variable en fonction des obligations de service public rythme de travail soutenu

#### **VI/ AUTUNUMIA è RISPUNABILITA / AUTONOMIE ET RESPONSABILITES**

Large autonomie dans l'organisation du travail

Initiatives dans la définition des actions et des moyens à mettre en œuvre et force de proposition auprès de la DGA

Garant de la régularité juridique des actes et des décisions prises par l'exécutif

Garant de la conduite du projet de la collectivité (contraintes, risques, communication etc.)

Garant de la gestion des ressources financières humaines et matérielle au sein de sa direction